



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

N° DEL 2024_09_120_6

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du
Le Maire,

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2024

Objet : FINANCES

Dissolution du budget annexe - Logement et habitat

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Jacques BUTTARD
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Thierry DOMENACH
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====
Monsieur Yves NONJARRET, expose au conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables M 57 et M 4,
Vu la délibération en date du 15 juin 2009 portant création d'un budget annexe Logements et Habitat ;

Suite à différentes discussions entre la commune de La Croix Valmer et les services de la Direction Départementale des Finances Publiques, il s'est avéré que la gestion service Logement et Habitat non constitutive d'un Service Public Industriel et Commercial, en l'absence de TVA imposable aux actions, via un budget annexe, ne se justifie plus et que ce budget pouvait être intégré dans le budget général de la commune de La Croix Valmer.

En conséquence, il conviendrait de procéder à la clôture du budget Logement et Habitat au 31 décembre 2024, de transférer les résultats du compte financier unique 2024 au budget principal de la commune de La Croix Valmer et de réintégrer l'actif et le passif du budget Logement et Habitat dans le budget principal de la commune.

Cette étape permettrait la reprise du budget Logement et Habitat en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune, ainsi que la réalisation de l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver** la dissolution du budget annexe Logement et Habitat ;
- **Autoriser** le transfert des résultats de clôture ainsi que la reprise de l'actif et du passif du budget annexe Logements et Habitat vers le budget principal sur l'exercice 2025, sachant que le compte financier unique de ce budget annexe ne sera voté qu'après le 31 décembre 2024 au vu du compte financier unique de l'exercice concerné ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'opération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

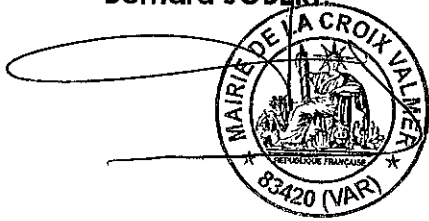
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures inscrites au registre,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

L. Tribet

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

02 DEC. 2024

Le Maire



